

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 19 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DAE 109** BUDGET PARTICIPATIF 2019 - Subvention d'investissement (40.000 euros) et convention avec la SCIC Digital Village dans le cadre du projet « Favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap » (Tout Paris) pour la mise en œuvre du projet « Accessibilité complète d'un espace de coworking » (13e).

**M. Jacques GALVANI, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à la SCIC Digital Village ;

Sur le rapport présenté par Jacques GALVANI, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 40.000 euros est accordée à la SCIC Digital Village (SIMPA n° 198649 2021\_10512), domiciliée 15 rue Vandrezanne Paris 13, dans le cadre du projet du budget participatif parisien 2019 intitulé « Favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap » (Tout Paris) pour la mise en œuvre du projet « Accessibilité complète d'un espace de coworking » (13e)

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**